

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 octobre 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 16**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/10/2022 (accusé de réception du 14/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Aménagement du boulevard de France devant le lycée de Cornouaille**

**La Région Bretagne a inscrit dans son Plan d'Actions 2019-2020, axe 2 du schéma directeur immobilier des lycées, la mise en accessibilité du site du lycée de Cornouaille à Quimper.**

**À ce titre, il est proposé dans le cadre d'une convention que les études de faisabilité de l'aménagement, notamment des espaces publics devant le lycée, soient portées par la Région Bretagne et que la ville de Quimper y apporte une participation financière à hauteur de 19 400 € HT afin de définir conjointement les principes d'aménagement au droit du lycée.**

\*\*\*

Le lycée de Cornouaille à Quimper est situé dans un contexte foncier contraint et un environnement d'habitat pavillonnaire. Il ne bénéficie pas d'un accès lisible et accessible aux flux piétons depuis le boulevard de France.

L'étude de faisabilité devra permettre de déterminer les interfaces nécessaires entre le maillage urbain du quartier et l'accès au lycée de Cornouaille.

L'étude de faisabilité devra permettre aux deux maîtrises d'ouvrage de poursuivre leurs études d'exécution et les travaux chacune pour ce qui les concerne :

- la ville de Quimper sur son espace public ;
- la Région Bretagne au sein du lycée de Cornouaille depuis les espaces publics jusqu'au bâtiment d'accueil du lycée dans le cadre de sa politique immobilière lycée.

L'étude de faisabilité vise à obtenir une vision globale, cohérente et partagée du site du lycée de Cornouaille et du quartier de Kermoisan dont la mise en œuvre, par étapes successives, sera réalisée dans le cadre de maîtrises d'ouvrages distinctes.

En fonction des aménagements définis conjointement entre la ville de Quimper et la Région Bretagne et dont le périmètre sera validé dans le cadre d'un COPIL réunissant les élus des deux collectivités, une autre convention viendra préciser les modalités de financement de l'opération de réhabilitation des espaces partagés entre le lycée de Cornouaille et le boulevard de France.

Le montant prévisionnel des études de faisabilité urbanistique est de 38 800 € HT.

La participation financière de la ville de Quimper est fixée à 50 % du montant HT, soit 19 400,00 € HT, montant estimatif et maximal.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention particulière entre la ville de Quimper et la Région Bretagne relative aux études de faisabilité préalables à une opération globale d'aménagement du site du lycée de Cornouaille ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer cette convention.